



## Il est nécessaire de construire un véritable rapport de force !

### En plein Covid, PSA a réussi à vendre 2,5 millions de véhicules dans le monde !

En 2020, malgré la crise du COVID, les deux mois d'arrêt du 1<sup>er</sup> confinement, la fermeture des concessions lors du 2<sup>ème</sup> confinement, PSA a réussi à vendre 2,5 millions de véhicules à travers le monde.

#### Dans un marché automobile en baisse, la direction a annoncé que :

- ➔ PSA a fortement augmenté ses ventes en fin d'année, dépassant même celles de 2019 à la même époque,
- ➔ PSA a gagné des parts de marché, c'est-à-dire que le groupe a pris des ventes sur les autres constructeurs,
- ➔ **Europe** : les ventes se sont fortement redressées au 2<sup>ème</sup> semestre (+40%),
- ➔ **Moyen orient** : la part de marché de PSA a augmenté de 7,2%,
- ➔ **Chine** : croissance des ventes depuis septembre,
- ➔ **Amérique latine** : les ventes du 4<sup>ème</sup> trimestres 2020 sont supérieures à celles de 2019,
- ➔ **Eurasie** : la part de marché de PSA a augmenté.

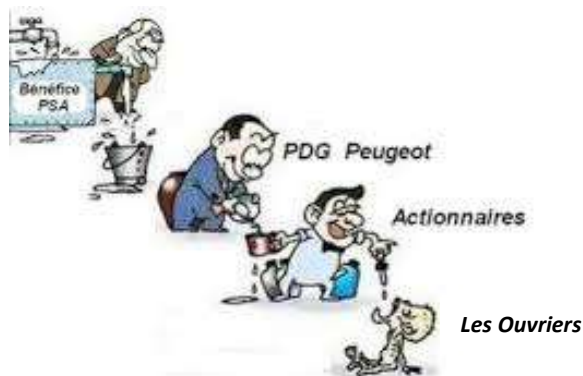
#### Et les bénéfices alors ?

#### L'annonce des bénéfices aura lieu le 24 février prochain.

Nous savons déjà qu'au premier semestre, malgré un arrêt du groupe durant deux mois, PSA avait déjà annoncé un bénéfice de plus de 600 millions d'€.

#### Il est évident que pour l'ensemble de l'année 2020, les bénéfices dépasseront le milliard d'€.

Réaliser autant de bénéfices dans une telle période, cela s'est obligatoirement fait sur le dos de l'ensemble des salariés du groupe.



#### Les attaques contre l'emploi et les salaires ne se sont jamais arrêtées.

Des milliers de travailleurs intérimaires ont été renvoyés du jour au lendemain au pôle emploi.

Dans toutes les usines du groupe, la direction repousse le plus longtemps possible le moment où elle décide de reprendre les intérimaires. Toutes les usines sont en sous-effectif permanent. C'est du jamais vu !

Les salaires sont toujours bloqués et les pertes dues au chômage partiel ont amputé le pouvoir d'achat.

Les dates des réunions salaires et nos dates de congés ne sont pas encore connues. La direction prend son temps...

### Pour combler la perte du pouvoir d'achat et pour faire face à l'augmentation des prix, il faut imposer une augmentation générale des salaires de 400€ par mois pour tous !

## Prime ARCCO !

La CGT vous avait informé d'une aide d'un montant pouvant aller jusqu'à **1500€ mise en place par l'ARCCO jusqu'au 31 décembre 2020**. Vous avez été nombreux à faire la demande et à avoir touché ce coup de pouce qui dans la période n'est pas négligeable.

En attendant que nous allions ensemble conquérir de **nouveaux droits et une forte augmentation de salaire au minimum de 400€ pour tous**, la CGT continuera à vous informer des aides que nous pouvons obtenir pour améliorer notre quotidien. C'est aussi ça le rôle d'un syndicat.

## Défense des droits des retraités après un congé-sénior

Nous avons engagé une procédure aux Prud'homme contre Peugeot, concernant le non-paiement d'une partie des jours d'ancienneté pour les salariés qui partent en retraite après un congé-sénior (préretraite).

### Pour comprendre :

De 2013 à courant 2017, après congé-sénior, PSA payait aux salariés partant en retraite, dans leur solde de tout compte :

- ✓ Les congés d'ancienneté de l'année où les salariés étaient passés en congés-sénior (pour ceux qui étaient passés en congés-sénior **avant** le mois de juin).
- ✓ Et les congés d'ancienneté de l'année suivante (pour ceux qui étaient passés en congé-sénior **après** le mois de juin et qui avait donc acquis une partie de congés payés légaux pour l'année suivante).

### L'arnaque en douce :

Courant 2017 semble-t-il, la direction de PSA a changé la règle en douce sans rien dire à personne. Dorénavant elle, triche sur le solde de tout compte et ne paie plus ces jours.

En clair, elle considère maintenant que pour acquérir les jours d'ancienneté en juin, il ne suffit plus d'être salariés de l'entreprise mais qu'il faut être « en travail effectif ». **Une condition qui n'existe pas dans la convention collective.**

### **Cadeau de départ à l'envers :**

Cette arnaque coûte à chacun 6 jours d'ancienneté, soit la bagatelle de 700 à 800€ ! Un « cadeau de départ » qui reste en travers de la gorge après 30 ou 40 ans passés dans l'entreprise !

Pour beaucoup de salariés, cette arnaque est passée inaperçue, noyée dans la complexité du solde de tout compte, mélangée avec la prime de départ et le paiement des compteurs.

Notre syndicat a porté l'affaire devant les prud'hommes, le jugement devrait intervenir dans les prochains mois.

Vous pouvez retrouver les explications complètes et l'argumentaire sur le site internet de la section retraités : <http://retraitecsgtpsa.free.fr>

### **Qui est concerné ?**

Les salariés Peugeot partis en retraite depuis environ 3 ans, après un congé-sénior, sont concernés. S'ils ne se manifestent pas, ils risquent de se retrouver hors délai pour réclamer (la prescription est de 3ans).

**Merci donc de faire circuler l'info, autour de vous, pour que nous puissions faire respecter les droits de chacune et de chacun. En cas de doute la CGT est à votre disposition pour les vérifications nécessaires**

## Fiche de paie, la CGT saisit l'inspection du travail

Nous avons constaté de nombreux retards dans la remise de la fiche de paie (pour ceux qui ont fait le choix de la recevoir en version papier). **Courant décembre, la CGT a donc interpellé l'Inspecteur du travail, pour faire respecter le délai de remise de celle-ci.** Dans son courrier, la direction se dédouane sur un problème machine ! **En tous cas ce mois-ci, nous n'avons pas constaté de retard. La CGT espère à l'avenir, ne plus avoir à intervenir pour ce genre de problème, et que la direction, après s'être fait tirer l'oreille, respectera le code du travail.**

*Vous trouverez ci-dessous, notre courrier ainsi que le courrier réponse de la direction PSA :*

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons de votre part une intervention auprès de notre employeur, PSA Automobiles SA, avenue du général Leclerc à Sochaux concernant la remise des bulletins de paie aux salariés s'étant opposés à leur dématérialisation comme l'article D3243-7 du Code du Travail leur en donne le droit.

En effet, depuis des mois, nous constatons que les bulletins de paie « papier » ne sont plus remis aux intéressés **lors du paiement du salaire** (comme dispose l'article L3243-1 du code du travail) mais seulement avec une dizaine de jours de retard, et parfois plus (août 2020). Ce sont plusieurs centaines de salariés qui sont concernés.

Ce retard cause un préjudice aux salariés qui ne savent pas si la totalité de leurs heures et majorations éventuelles ont été payées, et ne leur permet pas, en cas d'erreur, d'obtenir la rectification sur la paie suivante.

Nos multiples interventions sur cette question auprès de l'employeur (notamment lors des réunions du CSE) n'ont amené aucune réaction sérieuse de sa part, le DRH se contentant de dire qu'il « regarde le problème » sans que rien ne change concrètement. De nombreux salariés pensent que cette façon de faire est un moyen de pression pour les faire opter pour une transmission dématérialisée.

Nous demandons donc votre intervention pour faire respecter le Code du Travail, en rappelant à notre employeur que la non-remise du bulletin de paie en temps et en heure est punie d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe de 450 € par infraction, et susceptible d'ouvrir droit à des dommages et intérêts pour les salariés concernés.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information qui vous semblerait nécessaire.

Confiant dans l'efficacité de votre démarche et en vous remerciant de nous en tenir informés, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 10 décembre 2020, adressé à la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté, relatif à la remise des bulletins de paie.

Nous vous confirmons que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, les bulletins de paie sont édités sous format électronique et mis à disposition des salariés dans un espace numérique sécurisé « MyPeopleDoc ». Néanmoins, certains salariés refusent la dématérialisation et c'est pourquoi, nous procédons tous les mois à l'envoi de bulletins de paie au format papier.

Nous nous attachons à ce que les bulletins de paie soient expédiés dans les meilleurs délais. Toutefois, nous avons ce mois-ci dû faire face à un aléa que nous regrettons et qui a retardé les envois. En effet, notre machine de mise sous pli est tombée en panne et sa remise en état a entraîné plusieurs jours de retard dans l'expédition des bulletins de paie.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la fonction RH locale peut procéder, sur demande, à la remise sous format papier des bulletins de paie des salariés qui ne pourraient à titre exceptionnel s'affranchir des délais usuels d'impression, de mise sous pli et d'acheminement postal.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



## Journée Nationale de Mobilisation jeudi 4 février

Rien pour les **soignants** qui dénoncent un plan Ségur au rabais et **beaucoup de professionnels oubliés**. Rien pour **l'ensemble des fonctionnaires** dont le point d'indice reste gelé. Rien pour les **personnels de l'éducation nationale** alors que le simulacre de concertation autour d'un Grenelle de l'éducation déserté par une majorité d'organisations syndicales est au point mort.

Les chiffres sont clairs : 47% des jeunes s'inquiètent pour leur emploi et le taux de chômage des jeunes a dépassé les 20%. Le second confinement les a fait plonger dans l'extrême précarité. Nombre d'entre eux ne mangent pas à leur faim. A cela s'ajoute la difficulté de suivre les cours à distance, la peur de l'échec et une détresse psychologique forte. Avec ses mesures insuffisantes, restrictives et incohérentes, **le gouvernement sacrifie toute une génération !**

**Pas une journée ne se passe sans une nouvelle annonce de plan de suppressions d'emplois, de fermetures d'entreprises ou restructurations et réductions de services.**

Les réformes successives, contestées fortement, facilitent les licenciements et les suppressions de postes dans le privé comme dans le public. Là encore, ni plan de relance, ni plan de rupture mais la poursuite du même **objectif libéral de casse de l'appareil productif et des services publics.**

**Nous affirmons au contraire, que la réponse aux besoins de toute la population, l'avenir de la jeunesse et la réussite de la transition écologique imposent la création de millions d'emplois. Cela passe aussi par le partage et la réduction du temps de travail.**



Dans le secteur de la santé par exemple, alors que le gouvernement tergiverse sur les mesures à prendre pour éviter l'engorgement des services de réanimation, c'est **400 000 emplois à créer dans les hôpitaux, les maisons de retraite ou l'accompagnement des malades et des personnes en perte d'autonomie**. Les besoins sont importants aussi dans toute la fonction publique.

Il est indéniable aujourd'hui, après la pénurie de masque du printemps dernier, qu'il faut **relocaliser une partie de notre production et en particulier notre industrie**. Être en capacité de produire des médicaments, du matériel médical et de protection après la période que nous traversons ne peut plus faire débat.

**C'est pourquoi, les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, FIDL appellent à une journée interprofessionnelle de mobilisations et de grève :**

**Le 04 février tous ensemble dans la rue pour exprimer notre mécontentement et pour conquérir de nouveaux droits !**

*Nous vous communiquerons prochainement les lieux de rassemblement.*

**Cet appel est un appel national couvrant l'ensemble des salariés se déclarant en grève sur cette journée.**